

A propos de la situation qui règne au Royaume-Uni, je voudrais ajouter que la position de l'Orateur—et je ne parle pas sur le plan de la personnalité—est beaucoup plus solide. Il est nommé à vie, à moins qu'il ne veuille démissionner. Il peut très bien avoir été dans l'opposition. Il nomme au comité des travaux des hommes qu'il juge être objectifs et aussi neutres que possible. Ce comité est comptable à l'Orateur; il se compose d'un président et de membres désignés par l'Orateur. C'est ainsi qu'au Royaume-Uni, l'Orateur s'est vu conférer par le Parlement le pouvoir incontesté de faire office d'arbitre, si l'on peut dire, dans les situations litigieuses beaucoup plus que ce n'est le cas chez nous. C'est là un point important. Je tiens à souligner, par exemple, que l'Orateur ne dispose pas que de pouvoirs spéciaux; lorsque, par exemple, à propos de la règle de clôture, un député se lève pour proposer une motion, l'Orateur est aussi habilité à décider sur-le-champ s'il convient ou non de mettre la motion en délibération. S'il juge qu'elle est inacceptable, parce qu'il estime qu'elle empiète sur les droits des minorités, il la rejette et autorise la reprise du débat.

Je me réjouirais que monsieur l'Orateur se voit accorder de tels pouvoirs par le Parlement afin qu'il puisse être arbitre ou juge. De cette façon, nous pourrions fonctionner avec un Règlement acceptable par chacun. Seulement de cette manière pouvons-nous fonctionner convenablement comme Parlement. On a beaucoup parlé de la guillotine dans le Règlement de la Chambre des communes britannique. Ce que le gouvernement demande ici n'est pas une guillotine. Il demande un tromblon. Devant le refus du gouvernement de diviser le bill omnibus en diverses parties pour permettre un vote libre, et devant les vastes concessions faites au gouvernement en ce qui concerne les modifications au Règlement, j'ai l'impression que le gouvernement s'est conduit d'une façon qui nous porte à croire qu'armé d'un tromblon il ne peut obtenir la confiance à l'heure actuelle, surtout présentement alors qu'il veut l'avoir en réserve pour qu'il soit commode de s'en servir lorsque nous reviendrons en octobre.

● (5.40 p.m.)

[Français]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de prendre part à ce débat, mais je voudrais tout de suite dire que je déplore la situation actuelle. Je suis désolé de voir qu'après des centaines d'an-

nées, nous sommes encore obligés de lutter pour nos droits et nos prérogatives.

Alors que les Canadiens se sont tant battus et tant dévoués, alors que nos ancêtres ont fait tant de travail pour promouvoir et protéger les intérêts du peuple, nous sommes encore aux prises avec les mêmes conditions.

Ceci, monsieur l'Orateur, nous désole, et nous sommes déçus de constater que ce Parlement, en 1969,—au XX^e siècle, siècle de sciences et de progrès—est encore obligé de perdre du temps, de lutter et de protester énergiquement pour conserver ses droits.

Ces droits, monsieur l'Orateur, à mon avis, sont chers. Ils devraient être protégés à l'extrême, parce que c'est ce qu'il y a de plus précieux, de plus noble et de plus grand dans un pays où la démocratie a le droit d'exister, et où chacun a le droit de faire valoir ses prérogatives.

En ce moment, le gouvernement actuel veut nous imposer une véritable dictature. Or, s'il était dans l'opposition, il ne dirait peut-être pas la même chose.

Je suis ici depuis 1962, alors que les libéraux étaient dans l'opposition, prenaient part aux débats et faisaient perdre le temps de la Chambre. A ce moment-là, ils luttèrent avec énergie pour conserver leurs droits. Ils prétendaient que le gouvernement portait atteinte à leur droits et prérogatives.

Au fait, les libéraux accaparaient le temps de la Chambre au point qu'on ne pouvait adopter aucun règlement.

Présentement, la situation est changée. L'opposition a accepté certaines réformes. Elle a été assez raisonnable; elle a fait plusieurs pas dans la bonne voie, en vue d'améliorer le Règlement de la Chambre. Il n'y a pas un député de l'opposition qui ne soit en faveur de certaines améliorations. Il n'y en a pas un, dans l'opposition, qui ne désire progresser et faire quelque chose pour le peuple.

Quant à nous, nous avons été obligés de prendre certaines dispositions pour nous faire reconnaître et nous faire écouter. Pour représenter l'élite et le peuple, l'opposition a été obligée de faire cela parce que le gouvernement a présenté des lois impossibles, des lois injustes envers la population.

Lorsque le gouvernement a présenté le bill omnibus auquel 80 p. 100 de la population était opposée, nous avons utilisé tous nos droits et prérogatives pour faire reconnaître les droits de ceux qui ne voulaient pas de ce bill omnibus. Il a été adopté quand même. Des lois injustes comme celle-là serviront à retarder les travaux de la Chambre.